

Contribution de SOS MÉDECINS au « Ségur de la santé »

Paris, le jeudi 11 juin 2020

Après cette crise sanitaire sans précédent et suite à l'annonce du lancement du « Ségur de la Santé », la Fédération SOS MÉDECINS FRANCE a été invitée par messieurs le Premier ministre, Edouard Philippe et le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, à tirer les enseignements de la crise et penser l'avenir du système de santé.

Crise du Covid-19 : les enseignements de SOS MÉDECINS

Ce qui a permis à SOS MÉDECINS d'être résilient et efficace dans cette crise, c'est sa capacité à pouvoir s'appuyer sur un ensemble de solutions, que sont :

- ses centres d'appels, régulant les appels d'urgence médicale via son numéro national le 3624 ;
- sa capacité à réaliser des visites à domicile, qui ont permis d'isoler les patients contaminés et de contribuer à la continuité des soins des Français ;
- son réseau de points fixes de consultation et la création de consultations dédiées COVID-19, permettant d'accueillir les patients dans de bonnes conditions ;
- l'utilisation de la téléconsultation pour des levées de doute ou des consultations/suivis ne requérant pas la présence physique d'un médecin.

Ainsi la crise du Covid-19 renforce :

- l'utilité de la remontée des informations issues des actes, en particulier de la visite à domicile réalisés par SOS MÉDECINS pour le suivi de l'épidémie et l'identification de cluster.
- le fait que la médecine de ville est capable de s'adapter rapidement et qu'il conviendrait aujourd'hui de ne pas l'oublier dans la définition du système de santé, mais aussi dans la répartition des stocks de matériels de protection en cas d'épidémie ;
- le besoin de structures libérales agiles capables de combiner régulation, visite à domicile, consultation en point fixe et téléconsultation.

SOS MÉDECINS et l'avenir du système de santé

- **1/ Une meilleure valorisation de la visite à domicile**

On notera que dans la **période de confinement**, la visite à domicile, toujours oubliée des revalorisations conventionnelles mais que SOS MÉDECINS n'a jamais abandonnée depuis 50 ans, a prouvé une nouvelle fois son intérêt et la valeur clinique de l'examen au chevet du patient (notamment l'électrocardiogramme, la prise de saturation et l'échographie pulmonaire).

En effet cette crise sanitaire a mis en lumière les **bienfaits et avantages de la visite à domicile** en permettant très concrètement aux Français¹, de pouvoir continuer à être soignés, de suivre à domicile les Français contaminés par le Covid-19 et de soulager les services d'urgence hospitalière en évitant des hospitalisations non nécessaires.

Malgré nos efforts et notre implication quotidienne au service des patients qui ne peuvent plus se déplacer en raison de leur âge, leur pathologie ou leur situation sociale, **nous restons dans l'incompréhension concernant l'absence de valorisation de la visite à domicile**. Le tarif de 35€ pour se rendre au chevet d'un malade à la demande du centre 15, du médecin traitant ou de nos centres d'appel n'est plus acceptable.

La visite à domicile est la grande oubliée des multiples réformes du système de santé, des parcours de formation des futurs médecins et des revalorisations conventionnelles alors qu'elle est pourtant essentielle dans le parcours de soins. C'est pourquoi, nous estimons qu'il est absolument impératif et urgent de la préserver et la revaloriser.

Si l'heure est à la mobilisation contre l'épidémie de Covid-19, nous ne pouvons rester silencieux quant à notre avenir. Oui, il y aura un « après », mais un « après » dans lequel **le système de santé et SOS MÉDECINS resteront confrontés au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie**.

Face à ce défi présent et à venir, **nous réaffirmons qu'une politique de maintien à domicile de nos aînés et des personnes les plus fragiles demeure la solution la plus pertinente** afin de leur offrir les meilleures conditions de soins d'une part, et de renforcer l'efficacité de notre système de santé d'autre part. **Il en va de l'intérêt du praticien, du patient et de ses proches**.

Alors que les besoins en matière de visite à domicile vont s'accroître dans les prochaines années, **nous exigeons, de toute urgence, des mesures fortes telles que le renforcement de la formation des jeunes médecins et une rémunération plus juste des médecins qui pratiquent la visite à domicile**.

L'enjeu est très clair : c'est la sauvegarde d'un savoir-faire qui permet d'assurer et de garantir à chacun de nos concitoyens, sans exception, un accès égal aux soins de santé.

Ainsi, nous demandons que dans le cadre du premier pilier du Ségur de la santé « Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent »,

- ➔ **la visite à domicile soit valorisée au moins le double d'une téléconsultation.**
- ➔ **il soit défini des visites dites complexes justement rémunérées sur la base de critères objectifs :**
 - **réalisation d'actes techniques,**
 - **mise en œuvre d'une organisation du parcours de soins du patient en vue :**
 - **d'une hospitalisation**
 - **d'une prise en charge / rdv par un spécialiste,**
 - **d'une prise en charge sociale.**
- ➔ **accès à la maîtrise de stage pour les médecins généralistes de la fédération SOS MÉDECINS.**

¹ Grâce à ses 63 associations réparties sur le territoire, SOS MÉDECINS couvre 70% de la population française.

- **2/ Numéro unique : pour une pluralité des acteurs et une coordination renforcée**

Pendant la crise du Covid-19, l'encombrement du 15 démontre les risques qui seraient liés à la mise en place d'un numéro unique en France. La disponibilité de SOS MÉDECINS au 3624 est une alternative importante pour les patients, qui trouveront au bout du fil une régulation qui proposera des solutions efficaces.

Par ailleurs, grâce à l'**interconnexion** avec le 15, les médecins régulateurs de SOS MÉDECINS peuvent basculer automatiquement le patient qui appelle, après régulation et qualification de la demande et inversement.

Le point est de savoir si le numéro d'accès direct de SOS MÉDECINS, connu et utilisé par des millions de français doit être supprimé, ceci alors qu'une grande partie de ses appels n'a nul besoin d'aller encombrer le 15.

Pour SOS MÉDECINS FRANCE, la résilience de notre système de santé réside donc dans la **pluralité** des acteurs et leur **coordination**.

- **3/ Le respect de la diversité de la pratique de la spécialité de médecine générale**

La coordination attendue s'applique également vis à vis du médecin traitant et des CPTS.

Cependant, la spécificité de la prise en charge des soins non programmés et urgents 24h/24h dont SOS MÉDECINS se prévaut de 54 ans d'expérience, ne doit pas être oubliée mais au contraire valorisée et encouragée.

Ce non-respect de la diversité peut être illustré par l'engagement des médecins libéraux de première ligne pendant la crise COVID-19 moins gratifié que le suivi des patients complexes *post* COVID-19, avec la mise en place d'une nouvelle lettre clé réservée au médecin traitant dans le parcours de soins.

Nous demandons que dans le cadre du troisième pilier « Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes »,

- ➔ **les dispositions adoptées pour les CPTS doivent s'appliquer à SOS MÉDECINS qui se coordonne et s'organise pour permettre aux patients d'avoir un parcours de soins aigu optimisé 24h/24.**

SOS MÉDECINS a une approche populationnelle depuis sa création.

Nous demandons également que figure dans le quatrième pilier du Ségur de la santé « Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers »,

- ➔ **une reconnaissance financière, pour tous les médecins généralistes, des actes faits dans le cadre d'un fonctionnement ou d'une sollicitation intra CPTS.**

La réforme de notre système de santé, qu'a l'ambition de porter le Ségur de la santé, ne sera réussie que si elle intègre et reconnaît l'action de l'ensemble des acteurs de soins libéraux ou publiques, pour des soins programmés ou non programmés et dans un exercice coordonné entre tous.